

Image not found or type unknown



Location d'appartement pour frontaliers

Par **patapluche74**, le **20/09/2010** à **13:17**

Bonjour,
je mets en location un appartement en zone frontalière avec la Suisse.
Une personne intéressée me dit que lorsqu'on est employé en Suisse, il n'est pas nécessaire d'avoir un garant.
Est-ce vrai?
Je suis étonnée, car même si elle a un salaire confortable, je ne suis pas plus assurée d'avoir mon loyer réglé tous les mois.
Ce n'est pas " la Suisse" qui me verse le loyer...
Quelqu'un est-il au courant?
Merci

Par **mimi493**, le **20/09/2010** à **17:38**

C'est en France, la loi française s'applique, vous n'avez pas à tenir compte des usages suisses.